

DECISION DU BUREAU N° B14.24

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que la CCPO a pour projet le réaménagement de la Rue Neuve et de la Rue de l'Eglise à Marennes,

Considérant la nécessité d'acquérir, conformément à l'emplacement réservé, les parcelles cadastrées section C2584, C2585, C2586, C2587, C2588 et C2589 sise Rue Neuve et Rue de l'Eglise à Marennes appartenant aux Consorts JACQUIER (Mme Geneviève JACQUIER épouse DA RUGNA, Mme Monique JACQUIER épouse MONNERET, M. Valentin JACQUIER et M. Pierre-Mathieu JACQUIER), pour une superficie totale de 304 m²,

Considérant l'accord des Consorts JACQUIER en date du 19 mars 2024, sur le montant de l'acquisition des parcelles au prix global de l'euro symbolique,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition auprès des Consorts JACQUIER (Mme Geneviève JACQUIER épouse DA RUGNA, Mme Monique JACQUIER épouse MONNERET, M. Valentin JACQUIER et M. Pierre-Mathieu JACQUIER), conformément à l'emplacement réservé, des parcelles cadastrées, commune de Marennes, section C2584, C2585, C2586, C2587, C2588 et C2589 pour une surface totale de 304 m², au prix global de l'euro symbolique.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique permettant l'acquisition desdites parcelles ainsi que les documents afférents à ces acquisitions.
- **DE DIRE** que les frais de notaire sont à la charge de la CCPO.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2024 de la CCPO au chapitre 21.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 8 avril 2024

Pierre BALLELIO
Président




Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président




Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente




Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président




Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président




Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président




Mise en ligne le..... **10 AVR. 2024**
Certifiée exécutoire le..... **10 AVR. 2024**